

**PERMIS UNIQUE**  
**AVIS**  
**RECOURS – Décision du Gouvernement wallon**

Le collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis unique à la Société CINERGIE srl

Pour un établissement sis au lieu-dit « Gemblinnes », 2<sup>ème</sup> division, section A parcelles n°105 A & 106 A et ayant pour objet l'implantation d'une cuve de digestat a fait l'objet d'une décision du Gouvernement Wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis unique est **refusé**.

**Toute personne intéressée peut consulter la décision ou le document qui en tient lieu**

Où ?	A l'administration communale, Rue de Brombais n°2 à 1315 INCOURT au service urbanisme
Quand ?	Du 25/09/2020 au 15/10/2020 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit de 9:00H à 11:45H Et le lundi jusqu'à 19:00H

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Quentin Zeerards service urbanisme
Téléphone	010/23.95.68
Courriel	Urbanisme@incourt.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement.

A INCOURT, le 23/09/2020

Par le Collège communal

Le Directeur général,



Françoise LEGRAND



Le Bourgmestre,



Léon WALRY